

**Séance du 6 avril 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Belbaraka, Destin, MM. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

**EXCUSES** : M. Boutonnet.

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Muséum d'histoire naturelle – Prêt d'un spécimen naturalisé au Musée de la Chalosse.

Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par le Musée de la Chalosse dans le cadre de son exposition "*C'est tout un art d'être canard*", présentée jusqu'au 31 octobre 2017.

Ce dernier souhaite emprunter à la Ville de Bayonne un spécimen de canard de Barbarie, *Cairina moschata*, afin d'illustrer le propos de l'exposition. Il l'intégrera dans son exposition à partir du 14 avril, le prêt courant jusqu'au 15 novembre 2017.

Le Musée de la Chalosse, installé à Monfort-en-Chalosse (40) depuis plus de 20 ans, est un conservatoire de l'identité chalossaise. Il comprend plusieurs bâtiments anciens rénovés et aménagés afin d'offrir au public un lieu de découverte et d'interprétation du patrimoine chalossais.

La valeur d'assurance de cet objet est estimée à 300 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint